

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 8 février 2021 à 20h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

En raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

14-02-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
 - 2.1. Courriel de Mme Denise Campillo;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Confirmation de l'utilisation pour l'année 2020;
6. Campagne de sécurité routière de l'UPA;
7. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
8. Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2020;
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 391 700 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021;
10. Financement pour l'emprunt par billet – Adjudication (Règlement 260-2010);

11. Liste des personnes endettées;
12. Modification du calendrier des séances – Séance régulière du mois d’avril 2021;
13. Modification des signataires chez Desjardins;
14. Aide financière COVID pour la Régie intermunicipale de Roxton;
15. Réorganisation Régie intermunicipale de Roxton Falls, Loisirs de Roxton Falls et Bibliothèque de Roxton Falls;
16. Dépôt des états financiers 2020 de la Bibliothèque de Roxton Falls;
17. Liste des comptes;
18. Divers :
 - 18.1. Demande de la Municipalité du Village de Roxton : Loyer pour le local de la bibliothèque;
 - 18.2. Autorisation d’émission d’un permis de rénovation/construction sur la propriété de M. Gilles Pontbriand;
 - 18.3. Système d’ouverture de porte;
19. Rapport des comités;
20. Correspondance;
21. Questions de l’assemblée;
22. Levée de l’assemblée.

15-02-2021

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 11 janvier 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le procès-verbal tel que rédigé sauf une correction qui doit être apportée à la résolution numéro 04-01-2021 : la résolution a été appuyé par M. Stéphane Beaugard et non M. Stéphane Beauchemin.

Adoptée

16-02-2021

4. **Rapport de l’inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l’inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

17-02-2021

5. **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Confirmation de l'utilisation pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 253 291 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton informe la ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

18-02-2021

6. **Campagne de sécurité routière de l'UPA**

CONSIDÉRANT QUE le MTQ, en collaboration avec l'UPA, a développé une affiche qui vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles.

CONSIDÉRANT QUE cette campagne consiste à mettre à la disposition des municipalités et des MRC une affiche de sensibilisation qu'elles peuvent installer sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'acquisition et d'installation sont à la charge des municipalités, soit environ 378 \$, pour un panneau de format 4'x8' avec le logo de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en guise de reconnaissance, pour chaque municipalité qui fera la commande d'affiche, l'UPA s'engage à contribuer pour une fois 100\$;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du panneau sur une route de juridiction du ministère, son installation est aux frais dudit ministère.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de commander une affiche avec le logo de la municipalité. Que celle-ci soit installé sur le chemin Granby (route 139).

Adoptée

19-02-2021

7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé

Adoptée

8. **Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2020**

La liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$ pour l'année 2020 est déposée. Cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité.

20-02-2021

9. **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 391 700 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Roxton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 391 700 \$ qui sera réalisé le 17 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
260-2010	391 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 260-2010, la Municipalité du canton de Roxton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 février 2021;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère); -

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	23 300 \$	
2023.	23 700 \$	
2024.	24 100 \$	
2025.	24 400 \$	
2026.	24 900 \$	(à payer en 2026)
2026.	271 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 260-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

21-02-2021

10. **Financement pour l'emprunt par billet – Adjudication (Règlement 260-2010)**

Soumissions pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Roxton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 février 2021, au montant de 391 700 \$;

Date d'ouverture :	8 février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 février 2021
Montant :	391 700 \$		

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 300 \$	1,38000 %	2022
23 700 \$	1,38000 %	2023
24 100 \$	1,38000 %	2024
24 400 \$	1,38000 %	2025
296 200 \$	1,38000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,38000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON

23 300 \$	1,41000 %	2022
23 700 \$	1,41000 %	2023
24 100 \$	1,41000 %	2024
24 400 \$	1,41000 %	2025
296 200 \$	1,41000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,41000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 300 \$	0,60000 %	2022
23 700 \$	0,70000 %	2023
24 100 \$	0,85000 %	2024
24 400 \$	1,00000 %	2025
296 200 \$	1,15000 %	2026

Prix : 98,43300

Coût réel : 1,47883 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante
comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Roxton accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 février 2021 au montant de 391 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 260-2010. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

- 22-02-2021 11. **Liste des personnes endettées**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des personnes endettées;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers que la propriété portant le matricule 7851-27-9161 soit inscrite dans la liste des personnes endettées et que les informations relatives à cette propriété soit transmise à la MRC d'Acton pour la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier.
- Adoptée
- 23-02-2021 12. **Modification du calendrier des séances – Séance régulière du mois d'avril 2021**
- Il est proposé par M. Éric Beaugard
Appuyé par Mme Diane Ferland
Et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier des séances pour l'année 2021 en modifiant la date de la tenue de la séance du mois d'avril pour le mardi 6 avril 2021.
- Adoptée
- 24-02-2021 13. **Modification des signataires chez Desjardins**
- Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers que les signataires autorisés à signer les documents, dont les chèques, chez Desjardins soient :
- M. Stéphane Beauchemin, maire
OU
 - M. Stéphane Beaugard, maire-suppléant
- ET
- Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Adoptée
- 25-02-2021 14. **Aide financière COVID pour la Régie intermunicipale de Roxton**
- CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Roxton a fait une demande pour avoir accès à un montant de 10 000 \$ provenant du fond d'aide financière pour la COVID afin de compenser les pertes de revenus de location;
- CONSIDÉRANT QUE la même demande a été adressée à la Municipalité du Village de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 10 000 \$ soit réservé pour la Régie intermunicipale de Roxton dans le fonds d'aide financière pour la COVID pour 2021.

Adoptée

26-02-2021

15. **Réorganisation Régie intermunicipale de Roxton Falls, Loisirs de Roxton Falls et Bibliothèque de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalité du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton sont desservies, au niveau des services de loisirs et de culture, par trois entités administratives différentes, soit : Les Loisirs de Roxton Falls Inc., pour la gestion des services de loisirs et festivités en général offerts à la population, la Régie intermunicipale de Roxton, qui est responsable de l'administration du centre communautaire et la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, qui s'occupe de l'administration et de la gestion de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités souhaiteraient regrouper ces 3 entités afin de n'en former qu'une seule, qui serait responsable de la gestion et de l'administration des services offerts en matière de loisirs et de culture à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Roxton, est une entité où siègent 3 élus du Village de Roxton Falls et 3 élus du Canton de Roxton, ce qui faciliteraient grandement la gestion de ces services et les contrôles budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE différentes modifications pourraient être apportées au décret constituant cette Régie, notamment pour modifier son nom et ses objets, afin d'y inclure l'organisation de services de loisirs, les levées de fonds, les services culturels et de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une préoccupation a été accordée au niveau de l'administration globale de la nouvelle Régie, afin qu'il puisse y avoir un partage des connaissances des services offerts ainsi que la mise en place d'un système de vérification des opérations de comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité du Canton de Roxton est disposée à prendre en charge la supervision de la nouvelle ressource à être embauchée et lui offrir un espace de travail et prendre également en charge une partie de la comptabilité de cette nouvelle Régie, en partie sur le principe de ce qui est présentement fait par la Municipalité du Village de Roxton Falls pour la RIPI de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de la personne qui assumera le rôle de coordonnateur des loisirs, de même que la contribution à verser pour le support administratif accordé par le Canton de Roxton dans cette nouvelle organisation, restent à déterminer;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de recommandations a été préparé pour donner suite à ce projet, ainsi qu'un estimé des coûts de transition qu'implique une telle réorganisation et que ce rapport fait partie intégrante de la présente de la présente résolution comme si au long retranscrit;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette réorganisation, assumé à 50% par la Municipalité du Village de Roxton Falls et 50% par la

Municipalité du Canton de Roxton, impliquerait une somme non récurrente et estimée à ce jour approximativement à 10 000\$ par municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport sur la réorganisation des loisirs de Roxton Falls, du centre communautaire et de la bibliothèque, tel que rédigé et déposé.

Qu'une somme de 10 000\$ soit dédiée à cette réorganisation, financée à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée

16. **Dépôt des états financiers 2020 de la Bibliothèque de Roxton Falls**

Les états financiers 2020 de la Bibliothèque de Roxton Falls sont déposées.

27-02-2021

17. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 253 908.97 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

28-02-2021

18.1 **Demande de la Municipalité du Village de Roxton : Loyer pour le local de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-01-2021, la Municipalité du Village de Roxton Falls propose la conclusion d'une entente pour la répartition des coûts d'usage et d'entretien de la bibliothèque sur la base d'un loyer annuel;

CONSIDÉRANT QUE le montant de loyer proposé par la Municipalité du Village de Roxton Falls est de 12 000 \$ par année, soit 6 000\$ (500\$/mois) par municipalité avec signature d'une entente d'une durée de 3 ans incluant les clauses suivantes : indexation du coût du loyer annuellement selon l'IPC du mois de septembre, si un investissement doit être réalisé pour les besoins de la bibliothèque ou à la bâtisse et qui touche également la bibliothèque afin de déterminer la contribution de chaque municipalité pour cette dépense;

CONSIDÉRANT QU'auparavant la Municipalité du Village de Roxton Falls utilisait une partie du garage de la caserne incendie appartenant à la RIPI, donc il avait été convenu de ne pas prévoir de frais de loyer en considération de la bibliothèque utilisait un local appartenant à la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne de dépenses attribuables à l'entretien et l'usage général de la bâtisse de l'hôtel de ville en proportion de l'occupation du local de la bibliothèque est de 11 030\$ par année;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer à la Municipalité du Village de Roxton Falls de payer un montant de loyer mensuel de 460\$ pour l'année 2021. Que pour les années suivantes la Municipalité du Village de Roxton Falls s'adresse à la Régie intermunicipale de Roxton puisque la bibliothèque fera partie de la Régie vu le projet actuel de regroupement des organismes de loisirs et culture.

Adoptée

29-02-2021

18.2 **Autorisation d'émission d'un permis de rénovation/construction sur la propriété de M. Gilles Pontbriand**

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Pontbriand a déposé une demande de permis de construction en 2019;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté qu'une partie d'ancien chemin traverse sa propriété et que le bâtiment à construire se trouve sur cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès d'un arpenteur-géomètre afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID19 les délais sont plus longs qu'en temps normal;

CONSIDÉRANT QUE M. Pontbriand s'est engagé à signer les documents qui permettront de corriger les titres de propriété;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'aval du conseil municipal pour émettre le permis de construction puisque les démarches ne sont pas encore complétées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission du permis de construction demandée par M. Pontbriand malgré que les procédures ne soient pas complétées.

Adoptée

30-02-2021

18.3 **Système d'ouverture de porte**

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID19, la porte d'entrée principale est barrée afin de contrôler l'accès des visiteurs dans l'hôtel de ville;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation d'un système d'ouverture de porte avec gache électrique et système d'intercom.

Que selon la soumission d'Alarme JP Com les coûts s'élèvent à 1 263.58\$.

Adoptée

31-02-2021

22. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 18.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.